



Montréal, le 21 février 2014

L'Honorable Gaétan Dumas
Juge coordonnateur
Cour supérieure du Québec
Districts de Saint-François, Bedford et Mégantic
Palais de justice
375, rue King ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6B9

N/Réf. : CM-2013-002850

Objet : Dans l'affaire du plan d'arrangement de Montreal, Maine & Atlantic Canada
Cie and Richter Groupe Conseil inc.
Cause : 450-11-000167-134

Monsieur le Juge,

La présente est pour vous informer que le Procureur général du Québec ne conteste pas la requête en prolongation de la suspension des procédures présentée par la Débitrice.

Toutefois, cette position ne doit en aucun cas être interprétée comme signifiant que le Procureur général du Québec accepte, de manière tacite ou implicite, une quelconque augmentation de la charge administrative en faveur des professionnels ou qu'il prend quelque responsabilité relativement aux honoraires de ces derniers.

Par ailleurs, nous n'avons reçu aucun ordre du jour pour la rencontre du 26 février 2014 à Bangor, Maine, alors que nous sommes informés qu'un tel ordre du jour est déjà en circulation aux États-Unis. Si tant est qu'un ordre du jour existe, nous apprécierions grandement en recevoir une copie.

Recevez, monsieur le Juge, l'assurance de nos sentiments distingués.

Bernard, Roy (Justice - Québec)


Louise Comtois, Avocate
LC/cm

c.c. Me Patrice Benoit
Me Vanessa Jodoin
Me Frédéric Maheux